Gabriel naquit vers le commencement du XVIe siècle; il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine-comte de Lyon, précenteur (1546), archidiacre (1572), et doven de l'illustre Chapitre de Saint-Jean, dont il avait fait confirmer les priviléges par le roi Henri II (1544). Gabriel exerça, de concert avec le procureur du roi, les fonction de censeur, à Lyon, et s'opposa, de tout son pouvoir, à l'impression des ouvrages qui étaient capables de porter quelque atteinte aux dogmes de l'Eglise catholique. Il publia une édition de l'ouvrage du roi d'Angleterre, Henri VIII (1), contre Luther, avec une Préface où il attaquait les réformateurs ; Calvin lui répondit par un opuscule plein d'amertume, et intitulé : Gratulatio ad venerabilem presbyterum Dominum Gabrielem de Saconay, præcentorem ecclesiæ Lugdunensis, de pulchra et eleganti Præfatione quam libro regis Angliæ inscripsit (2). Il est difficile de pousser l'invective aussi loin, et de descendre à une colère plus basse et plus avilissante que ne le fait ici le benin réformateur. On conçoit, en lisant ce pamphlet, que Jean Calvin aurait pu être réformé, lui, tout le premier, sous le rapport au moins de la mansuétude. Nous ne voulons pas dire pourtant que les reproches qu'il adresse à Gabriel de Saconay ne fussent pas fondés; le précenteur de Saint-Jean pouvait très-bien chercher à défendre l'Eglise dans ses écrits et l'oublier dans sa conduite. Ce ne serait pas la première fois, assurément, qu'elles auraient recu une triste sanction, ces paroles de Médée:

Video meliora proboque,

Deteriora sequor (3).

Quoiqu'il en soit, Calvin attaque les mœurs de Gabriel.

⁽¹⁾ Biog. univ., XX, 152.

⁽²⁾ M. Weiss, dans la Biographie univ., art. Saconay, donne ce titre en français; nous ne connaissons l'ouvrage qu'en latin. Voy. Joannis Calvini Opera, tom. VII, pag. 371; Genève, 1617, in-fol.

⁽³⁾ Ovide, Metam. VII. 21.